Commission économique pour l’Europe

Comité des politiques de l’environnement

Vingt et unième session

Genève, 27-30 octobre 2015

Point 5 f) de l’ordre du jour provisoire

Huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l’Europe » :
proposition de résultats pour la Conférence

 Proposition de résultats pour la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l’Europe »

 Note du secrétariat

|  |
| --- |
|  *Résumé* |
|  À sa vingtième session (Genève, 28-31 octobre 2014), le Comité des politiques de l’environnement (ci-après le Comité) de la Commission économique pour l’Europe (CEE) a donné pour mandat à son Bureau, avec l’appui du secrétariat et en coopération avec les parties prenantes concernées, de procéder à la préparation de la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l’Europe » (Batumi (Géorgie), 8-10 juin 2016) et, notamment, d’élaborer les documents pertinents afin de faciliter l’organisation de la Conférence [ECE/CEP/2014/2, par. 84 c) et 98 gg) xi) c)]. |
|  Le présent document a été établi à la demande du Bureau du Comité, et en concertation avec lui, en vue d’aider le Comité à identifier et à préparer ou à négocier, s’il y a lieu, les résultats de la Conférence. |
|  Le Comité sera invité à examiner les résultats éventuels de la Conférence ministérielle de Batumi et à en débattre. |
|  |

 Introduction

1. Ainsi qu’en a décidé le Comité des politiques de l’environnement (ci-après le Comité) de la Commission économique pour l’Europe (CEE) à sa vingtième session (Genève, 28-31 octobre 2014), l’organisation de la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l’Europe » (Batumi (Géorgie), 8-10 juin 2016) est en cours.
2. À sa session de 2014, le Comité a arrêté à l’unanimité les deux thèmes de la Conférence, à savoir « Pour une économie plus respectueuse de l’environnement dans la région paneuropéenne » et « Améliorer la qualité de l’air pour un environnement plus sain et une meilleure santé ». Afin d’orienter le débat ministériel au titre de ces deux thèmes, le Bureau du Comité a élaboré une série de questions avec le concours du secrétariat de la CEE et en concertation avec le Programme des Nations Unies pour l’environnement (PNUE). Ces questions figurent dans le document du Comité présentant le projet d’ordre du jour de la Conférence ministérielle de Batumi (ECE/CEP/2015/L.1).
3. Le Comité est également convenu de tenir un débat sur l’éducation au développement durable (EDD) sous la forme d’une réunion de haut niveau des ministères de l’éducation et de l’environnement, dans le cadre de la Conférence, dans le but d’évaluer la mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l’EDD au cours de la première décennie d’application et de réfléchir à sa future évolution.
4. Se fondant sur les dispositions pertinentes énoncées dans le plan de réforme[[1]](#footnote-1) du processus « Un environnement pour l’Europe », le Bureau du Comité a préparé avec l’appui du secrétariat le présent document afin de faciliter les délibérations relatives aux résultats éventuels de la Conférence.
5. Dans ce contexte, les pays et les partenaires du processus « Un environnement pour l’Europe » sont invités à recenser les initiatives bilatérales, trilatérales et multilatérales pertinentes pour les thèmes de la Conférence qui pourraient être mises en route lors de celle-ci. L’examen final de toutes ces initiatives sera entrepris par le Comité au plus tard à sa session extraordinaire de février 2016.

 I. Résultats éventuels des conférences ministérielles
« Un environnement pour l’Europe »

1. Le plan de réforme du processus « Un environnement pour l’Europe » stipule que les résultats de la Conférence pourraient inclure un texte convenu de deux pages sur des mesures complémentaires et additionnelles ayant une portée strictement limitée aux thèmes de la Conférence. En outre, un résumé de la Conférence devrait être élaboré par son Président.
2. Les résultats de la Conférence peuvent inclure des déclarations, des initiatives, des accords et des annonces de contributions par des ministres et des parties prenantes intéressés sur des thèmes et/ou concernant des sous-régions spécifiques.
3. Les résultats de la Conférence pourraient également inclure des moyens d’action (par exemple, des stratégies, plans d’action accompagnés de calendriers, lignes directrices, recommandations, meilleures pratiques et enseignements dégagés) qui sont présentés à la Conférence par les pays intéressés et/ou des organisations jouant un rôle d’avant-garde dans les domaines traités, et qui n’ont pas été négociés dans le cadre des préparatifs de la Conférence.
4. Des rapports d’évaluation (qui ont été utilisés dans les préparatifs de la Conférence ou présentés à la Conférence) qui sont importants pour la mise en œuvre des textes issus de la Conférence pourraient également être considérés comme étant des résultats de la Conférence.

 II. Résultats éventuellement arrêtés pour la Conférence ministérielle « Un environnement pour l’Europe »
de Batumi

 A. Déclaration ministérielle

1. La Conférence ministérielle « Un environnement pour l’Europe » de Batumi pourrait déboucher sur l’adoption d’une Déclaration ministérielle de deux pages portant sur des mesures complémentaires et additionnelles ayant une portée strictement limitée aux deux thèmes de la Conférence.
2. Semblable à la Déclaration ministérielle d’Astana, le document de deux pages pourrait être axé sur les décisions à adopter concernant les deux thèmes. Le cadre général d’un document de ce type pourrait éventuellement se présenter comme suit :

 a) **Introduction :** un court paragraphe d’introduction précisant la date et le lieu de la Conférence, ainsi que le nombre de pays participants, suivi d’un paragraphe sur la volonté constamment affichée par les pays de protéger l’environnement et sur la contribution du processus « Un environnement pour l’Europe » à cette cause (longueur maximale : un quart de page);

 b) **Pour une économie plus respectueuse de l’environnement :** décisions sur les mesures complémentaires et additionnelles prises à la Conférence concernant ce thème (longueur maximale : une demi-page);

 c) **Améliorer la qualité de l’air pour un environnement plus sain et une meilleure santé :** décisions surles mesures complémentaires et additionnelles prises à la Conférence concernant ce thème (longueur maximale : une demi-page);

 d) **Suite à donner aux principaux engagements pris à Astana :** ratification et mise en œuvre des accords multilatéraux sur l’environnement (AME) de la CEE; mise en œuvre des Actions pour l’eau d’Astana; réalisation du troisième cycle d’études de la performance environnementale de la CEE; établissement d’une procédure d’évaluation périodique de l’environnement et mise au point du Système de partage des informations sur l’environnement (SEIS) dans l’ensemble de la région afin de suivre de près l’environnement paneuropéen; poursuite des travaux accomplis par l’Équipe spéciale pour la mise en œuvre du Programme d’action pour l’environnement (ci-après l’Équipe spéciale du PAE) de l’Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE) et renforcement des activités des centres régionaux pour l’environnement (longueur maximale : une demi-page);

 e) **Clôture :** annonce du lieu de la prochaine Conférence; remerciements au Gouvernement géorgien pour avoir accueilli la Conférence (longueur maximale : un quart de page).

1. Un projet du texte convenu sera établi par le Comité à sa vingt et unième session et à sa session extraordinaire en février 2016 et soumis à la Conférence pour adoption. Le Bureau du Comité a demandé l’aide du secrétariat de la CEE pour préparer d’éventuels éléments pour un avant-projet de déclaration ministérielle afin de faciliter la tâche du Comité (voir annexe).
2. Dans ce contexte, il devrait être souligné que les progrès accomplis dans la mise en œuvre des principaux résultats de la Conférence seront examinés lors de l’examen à mi-parcours de la Conférence de Batumi qui devrait être organisé par le Comité environ deux ans après la Conférence (par exemple en 2018), compte tenu des enseignements tirés de l’examen à mi-parcours de la Conférence d’Astana (ECE/CEP/2014/10)[[2]](#footnote-2).

 B. Déclaration sur l’éducation au développement durable

1. La Réunion de haut niveau des ministères de l’éducation et de l’environnement, qui est en cours de préparation dans le cadre de la Conférence, pourrait se conclure par une Déclaration ministérielle de Batumi sur l’éducation au développement durable distincte à adopter au cours de cette partie de la Conférence.
2. Un projet de déclaration est en cours d’élaboration par le Comité directeur de l’EDD et sera soumis à la Réunion de haut niveau des ministères de l’éducation et de l’environnement pour adoption. Le Comité sera informé de l’évolution de la situation à cet égard[[3]](#footnote-3).

 III. Initiatives, moyens d’action et évaluations

 A. Préparer la région paneuropéenne au développement durable : suivre de près l’environnement paneuropéen

 1. Forme et organisation de la procédure d’évaluation périodique de l’environnement sur la base du Système de partage d’informations sur l’environnement (SEIS)
dans la région paneuropéenne

1. Suite à l’engagement pris par les ministres réunis à Astana d’établir une procédure d’évaluation périodique de l’environnement et de développer le SEIS dans l’ensemble de la région, un rapport d’évaluation sera établi sur la question pour la Conférence de Batumi. Ce rapport comprendra deux parties[[4]](#footnote-4) : a) un modèle de procédure d’évaluation périodique de l’environnement dont le Comité doit convenir avant la Conférence; et b) une évaluation des progrès accomplis dans le développement du SEIS dans l’ensemble de la région, reposant sur les cibles et les indicateurs de résultats retenus pour le SEIS (ECE/CEP/2014/8).
2. Le Comité a chargé son Groupe de travail de la surveillance et de l’évaluation de l’environnement d’établir le rapport intérimaire sur le développement du SEIS. En même temps, la forme et l’organisation de la procédure d’évaluation périodique de l’environnement ont été mis au point par le Groupe des amis du SEIS (ECE/CEP/2015/10) pour examen par le Comité à sa présente session afin qu’il prenne une décision ultérieure concernant sa présentation à la Conférence ministérielle de Batumi.
3. Le lancement de la procédure d’évaluation périodique de l’environnement basée sur le SEIS pourrait être envisagé lors de la Conférence, ou en marge de celle-ci, en tant qu’activité de promotion.

 2. Sixième Rapport sur l’avenir de l’environnement mondial :
composante régionale pour la région européenne

1. Le sixième Rapport sur l’avenir de l’environnement mondial est en cours d’élaboration par le PNUE et sera lancé en 2018. La composante régionale de ce rapport couvrant la région européenne devrait être lancée en 2016 et pourrait contribuer utilement aux discussions de Batumi. La partie du rapport consacrée à l’Europe fera fond sur les évaluations existantes, notamment le Rapport sur l’état et les perspectives de l’environnement européen 2015 établi par l’Agence européenne pour l’environnement (AEE) en 2015.
2. En outre, sur la base des principales conclusions du volet régional européen du sixième Rapport sur l’avenir de l’environnement mondial, deux notes d’orientation couvrant les thèmes de l’économie verte et de la pureté de l’air pourraient être élaborées pour la Conférence ministérielle de Batumi. Le Comité pourrait envisager de charger son Groupe de travail de la surveillance et de l’évaluation de l’environnement d’élaborer ces notes.
3. À cet égard, la composante régionale des futurs Rapports sur l’avenir de l’environnement mondial pourrait être examinée en vue de son inclusion dans la procédure d’évaluation périodique de l’environnement dans la région paneuropéenne, en tant que contribution et résultat principaux des conférences ministérielles « Un environnement pour l’Europe » afin d’appuyer les discussions sur l’état de l’environnement, ainsi que l’élaboration de notes de synthèse sur les thèmes des conférences.

 B. Préparer la région paneuropéenne au développement durable : accords multilatéraux sur l’environnement, mécanismes,
politiques et institutions soutenant le programme
de développement pour l’après-2015

 1. Études de la performance environnementale de la Commission économique
pour l’Europe – célébration de vingt ans de succès et préparation
à la réalisation des Objectifs de développement durable

1. En 2016, le Programme d’études de la performance environnementale (EPE) de la CEE célébrera son vingtième anniversaire. Depuis 1996, 45 pays ont participé au Programme en tant que pays examinés ou fournissant des experts et un soutien financier. Douze organisations internationales ont apporté leurs connaissances et leur savoir-faire. En tout, 42 études ont été réalisées dans les trois cycles du programme, le troisième cycle arrivant bientôt à mi-parcours.
2. Une cérémonie sera organisée pour célébrer les succès du Programme d’études de la performance environnementale et pour les porter à l’attention des décideurs. La manifestation offrira l’occasion d’examiner l’avenir de ce moyen d’action, notamment en soulignant le rôle que peuvent jouer les études dans l’appui fourni à la réalisation et au suivi des Objectifs de développement durable (ODD) dans les pays couverts par le Programme.
3. Le secrétariat des EPE de la CEE se chargera de la célébration de l’événement. Le Comité sera invité à envisager de promouvoir les EPE en tant que moyen d’action efficace et pratique à la Conférence ministérielle de Batumi.

 2. Mise en œuvre des Actions pour l’eau d’Astana : favoriser les progrès
vers une meilleure gestion de l’eau

1. Suite à une décision du Comité, un deuxième rapport évaluant les progrès réalisés dans la mise en œuvre des Actions pour l’eau d’Astana sera établi pour la session extraordinaire du Comité en février 2016 et ultérieurement présenté à la Conférence ministérielle de Batumi.
2. Le secrétariat de la CEE se fondera sur les contributions des parties prenantes aux Actions pour l’eau d’Astana pour établir le rapport, aidé des conseils des Bureaux du Comité et de la Convention sur la protection et l’utilisation des cours d’eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l’eau). Le rapport se présentera de manière similaire au premier rapport de situation (ECE/CEP/2013/12) établi pour la dix-neuvième session du Comité[[5]](#footnote-5). En outre, conformément à une recommandation émanant du Bureau du Comité, une brochure résumant les principales conclusions du rapport, comprenant notamment des graphiques et des tableaux présentant les statistiques des Actions pour l’eau d’Astana, sera élaborée pour la Conférence.

 3. Évaluation des interactions entre l’eau, l’alimentation, l’énergie
et les écosystèmes dans les bassins transfrontières

1. Un rapport faisant le point sur une série d’évaluations des interactions entre l’eau, l’alimentation, l’énergie et les écosystèmes dans les bassins transfrontières sera examiné par la Réunion des Parties à la Convention sur l’eau (Budapest, 17-20 novembre 2015). Une des évaluations portera sur le bassin hydrographique de l’Alazani/Ganykh, commun à l’Azerbaïdjan et à la Géorgie, et une version complète sera présentée à la Conférence ministérielle de Batumi. D’autres évaluations d’interactions pourraient également être présentées, accompagnées d’informations sur les mesures prises pour donner suite aux conclusions et recommandations issues des évaluations.
2. Les participants à la Conférence pourraient s’appuyer sur les exposés afin de confirmer l’utilité de l’approche intersectorielle transfrontière adoptée dans les évaluations pour garantir le développement durable, notamment l’écologisation de l’économie – par exemple en améliorant l’efficacité dans l’utilisation des ressources et en intégrant la protection de l’environnement aux politiques sectorielles et à la prise de décisions – et pour favoriser l’intégration économique régionale et la prévention des conflits. Par ailleurs, la méthode des interactions pourrait être favorablement perçue comme une approche efficace facilitant l’intégration transversale et intersectorielle de certaines questions aux fins des diverses évaluations qui pourraient être requises dans la région à l’avenir.

 4. Programme d’action régional d’Europe centrale et orientale de lutte
contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse

1. Le Comité régional pour l’Europe centrale et orientale de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification a proposé de renforcer sa coopération au titre du processus « Un environnement pour l’Europe » et souhaiterait s’appuyer sur la Conférence ministérielle de Batumi pour lancer et continuer de promouvoir le Programme d’action régional d’Europe centrale et orientale de lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse.
2. Le Programme d’action régional est en cours d’élaboration suite à une décision prise par les Parties à l’annexe V de la Convention sur la lutte contre la désertification à leur réunion régionale tenue en 2013. L’initiative sera présentée à la douzième session de la Conférence des Parties à la Convention organisée en octobre 2015 en Turquie et finalisée d’ici fin 2015. Ultérieurement, elle pourrait être présentée à la Conférence ministérielle de Batumi, s’il y a lieu, ainsi qu’à une manifestation parallèle organisée en marge de la conférence. La présentation de l’initiative pourrait être l’occasion de souligner le rôle qu’elle joue dans l’aide apportée aux pays de la CEE pour réaliser les ODD et cibles connexes. Le Comité sera invité à examiner cette initiative en tant que résultat de la Conférence.

 C. Pour une économie plus respectueuse de l’environnement
dans la région paneuropéenne

 1. Cadre stratégique paneuropéen visant à promouvoir une économie
plus respectueuse de l’environnement

1. Compte tenu des faits nouveaux en matière d’économie verte intervenus dans le cadre d’autres Commissions régionales et communiqués lors de la vingtième session du Comité et s’appuyant sur la collaboration fructueuse existant entre la CEE et le PNUE, le Comité a décidé qu’une proposition conjointe de cadre stratégique paneuropéen visant à promouvoir une économie plus respectueuse de l’environnement devrait être élaborée à temps pour la Conférence ministérielle de Batumi afin d’appuyer l’engagement pris par les ministres de la CEE à Astana de prendre les devants pour passer à une économie plus écologique.
2. Le cadre stratégique proposé devrait inclure des exemples pratiques, des bonnes pratiques et des outils à utiliser pour accélérer le passage à l’économie verte, tout en favorisant une approche ascendante. Il devrait également s’inspirer des connaissances et plateformes existantes et énoncer une proposition d’« Action en faveur d’une économie verte » sur le modèle des « Actions pour l’eau d’Astana »[[6]](#footnote-6).
3. Le cadre stratégique devrait servir d’outil aux ministres de l’environnement pour engager et maintenir un débat sur l’économie verte au sein de leurs gouvernements respectifs et, au bout du compte, faire avancer le programme en faveur de l’économie verte. Le cadre permettra d’évaluer les progrès de l’écologisation de l’économie dans toute la région paneuropéenne et contribuera par-là également à la mise en œuvre régionale des ODD en soutenant les efforts déployés par les pays pour réaliser les cibles et indicateurs connexes.
4. Le cadre stratégique est élaboré, sous les auspices du Comité, par la CEE et le PNUE, avec le concours d’autres partenaires concernés [par exemple, l’AEE, l’OCDE et l’Organisation mondiale de la Santé (OMS)] et en concertation avec les organisations participant au Mécanisme de coordination régional pour l’Europe et l’Asie centrale. Ce moyen d’action paneuropéen sera soumis à la Conférence en vue de son éventuelle adoption par les ministres et d’un engagement à l’appliquer.

 2. L’évaluation stratégique environnementale en tant qu’outil essentiel
de l’économie verte

1. De 2013 à 2016, le secrétariat de la Convention sur l’évaluation de l’impact sur l’environnement dans un contexte transfrontière de la CEE et de son Protocole relatif à l’évaluation stratégique environnementale, de concert avec l’OCDE, le PNUE et l’Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) mettent en œuvre le programme axé sur l’orientation écologique de l’économie dans les pays du Partenariat oriental (EaP Green)[[7]](#footnote-7). Ce programme vise à améliorer les politiques environnementales et les méthodes de gestion au sein d’un cadre favorisant l’économie verte. Il devrait en découler une productivité et une compétitivité plus élevées sur les marchés mondiaux, ainsi qu’une meilleure gestion du capital naturel, une meilleure qualité de vie du point de vue environnemental, et des écosystèmes et économies plus résilients. La promotion de l’évaluation stratégique environnementale, ainsi que de l’évaluation de l’impact sur l’environnement est la composante du programme EaP Green mise en œuvre par la CEE.
2. Le mandat de quatre ans du programme EaP Green s’achèvera en 2016 et les résultats en seront présentés à des manifestations spéciales en Géorgie à l’automne 2015 et en Ukraine à l’automne 2016. À l’occasion de la Conférence ministérielle « Un environnement pour l’Europe » de Batumi, sous réserve des ressources disponibles, le secrétariat de la CEE envisage d’organiser une manifestation de sensibilisation à l’utilisation de l’évaluation stratégique environnementale en tant qu’outil essentiel de planification de l’économie verte. La manifestation visera à mettre en évidence l’évolution législative et les changements institutionnels introduits dans les pays du Partenariat oriental grâce au programme et à examiner les succès et les défis rencontrés au cours de la phase de mise en œuvre. Elle présentera également des exemples de l’application concrète de l’évaluation stratégique environnementale conformément au Protocole relatif à l’évaluation stratégique environnementale et à la nouvelle législation élaborée dans les pays du Partenariat oriental. À cet égard, le secrétariat de la CEE étudiera la possibilité d’unir ses forces à celles des organisations partenaires de l’initiative EaP Green afin d’organiser une manifestation commune pour promouvoir l’évaluation stratégique environnementale et l’évaluation de l’impact sur l’environnement, la gouvernance et la finance vertes, la présentation de projets de démonstration sur les marchés publics écologiqueset l’agriculture biologique.

 3. Partenariat dans les domaines des transports, de la santé et de l’environnement : emplois dans les transports respectueux de l’environnement et de la santé

1. Un rapport sur le partenariat du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l’environnement relatif aux emplois dans les transports respectueux de l’environnement et de la santé examinera les diverses méthodes et définitions utilisées pour identifier les emplois liés au cyclisme et les emplois verts dans ce domaine. En outre, le rapport analysera les données pertinentes recueillies dans les villes de la région européenne et étudiera le rôle potentiel du cyclisme dans la création d’emplois.

 4. Initiative mondiale en faveur de la création d’emplois décents pour les jeunes

1. En octobre 2014, le Comité de haut niveau des programmes de l’Organisation internationale du Travail (OIT) a décidé de mettre au point une initiative visant à créer des emplois pour les jeunes et comportant les cinq éléments clefs du programme de développement pour l’après-2015 identifiés par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination.
2. Pour ce faire, le Comité de haut niveau a établi une Équipe spéciale interinstitutions chargée de mettre au point une Initiative mondiale en faveur de la création d’emplois décents pour les jeunes dans le but de soutenir les efforts déployés pour réaliser les ODD dans le domaine de l’emploi des jeunes en s’appuyant sur les expériences passées et en cours issues des actions communes, des enseignements tirés et des bonnes pratiques dans ce domaine. Le projet de stratégie pour l’initiative comprend quatre éléments interconnectés : une alliance stratégique entre de multiples parties prenantes; des actions étendues et intensifiées aux niveaux régional et national en faveur d’emplois décents pour les jeunes; une plateforme de connaissances en la matière; des modalités de financement et une mobilisation des ressources. La stratégie pour l’Initiative mondiale sera soumise d’ici au 31 juillet 2015 pour examen par le Comité de haut niveau[[8]](#footnote-8).
3. Les quatre éléments interconnectés établissent la nécessité du Partenariat pour l’action en faveur de l’économie verte (PAGE), la production et le partage de connaissances, le renforcement des capacités (amélioration de la politique d’éducation et de formation, apprentissage mutuel) et la communication. Un lien direct peut être établi avec l’EDD et l’économie verte. La stratégie quinquennale doit être lancée vers la fin de 2015. Le PNUE a proposé que l’initiative figure à la Conférence ministérielle de Batumi au titre de l’économie verte et/ou de l’EDD. Le Comité sera invité à examiner la proposition du PNUE.

 5. Initiative en faveur de l’Asie centrale

1. La Commission du développement durable interétatique d’Asie centrale examine une initiative visant à accélérer le passage à une économie verte et à améliorer la gestion nationale de la qualité de l’air. À l’heure actuelle, une évaluation sous-régionale de l’économie verte est menée en tant que première étape de la conception d’une feuille de route concernant l’économie verte. La Commission aura besoin d’une aide et d’une coopération pour établir la feuille de route. Pour démarrer le processus, l’initiative pourrait être lancée comme action sous-régionale fondée sur la plateforme de haut niveau de la Conférence de Batumi.

 D. Améliorer la qualité de l’air pour un environnement plus sain
et une meilleure santé

 1. Action de Batumi en faveur d’un air plus pur

1. Le Bureau de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (Convention sur la pollution atmosphérique) a proposé une initiative (pouvant s’intituler « Action en faveur d’un air plus pur » ou quelque chose de semblable) qui pourrait être conçue comme un catalogue d’actions recommandées, structurées par secteur, qui faciliteraient les mesures de réduction de la pollution atmosphérique. D’autres partenaires, tels que le PNUE et l’OMS, ont exprimé leur soutien à cette initiative lors d’une réunion interinstitutions entre la CEE, le PNUE et l’OMS tenue en février 2015.
2. L’objectif de l’initiative serait de porter ces mesures à l’attention des décideurs et, ainsi, de mettre en relief ce qui peut être réalisé. L’initiative a également pour but d’aider et de guider les gouvernements dans l’adaptation de leurs priorités et plans d’action aux difficultés qu’ils rencontreront concernant l’amélioration de la qualité de l’air. La structure du catalogue d’actions recommandées selon les secteurs pourrait également ouvrir la voie à une collaboration avec d’autres programmes au sein de la CEE, ainsi qu’avec des partenaires extérieurs.
3. L’initiative, élaborée par le Bureau de la Convention sur la pollution atmosphérique, sera présentée à la session principale de la Conférence de Batumi au titre du thème de l’air pur et lancée ultérieurement lors d’une manifestation parallèle en marge de la Conférence. Le Comité sera invité à examiner le projet d’initiative soumis par le Bureau de la Convention sur la pollution atmosphérique (ECE/CEP/2015/L.5) en tant que résultat de la Conférence.

 2. Rapport d’évaluation au titre de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance

1. Un rapport d’évaluation est en cours d’élaboration au titre de la Convention sur la pollution atmosphérique et sera prêt pour examen à la session de l’Organe exécutif en mai 2016. Le rapport fera la synthèse des connaissances scientifiques actuelles sur la pollution atmosphérique, des défis persistants, des avantages présentés par des mesures additionnelles de réduction et des synergies avec d’autres domaines d’action. Les politiciens et les dirigeants formeront le groupe cible principal.
2. La Conférence de Batumi offrira une bonne occasion de présenter les principaux messages du rapport d’évaluation de la pollution atmosphérique, éventuellement lors d’une manifestation parallèle distincte, notamment une cérémonie de lancement. La manifestation serait organisée en partenariat avec les parties prenantes pertinentes, notamment le Groupe du climat et de la pollution atmosphérique du Conseil des ministres des pays nordiques.

 3. Initiative en faveur de la mer d’Aral

1. Le Fonds international de sauvetage de la mer d’Aral envisage d’entreprendre une initiative pour planter des arbres sur de vastes surfaces du fond asséché de cette mer en vue de le stabiliser et de réduire les vastes zones polluées par la poussière dans la région. Cette initiative, qui doit être élaborée par le Fonds susnommé, pourrait être lancée en tant qu’action sous-régionale fondée sur la plateforme de haut niveau de la Conférence de Batumi.

 IV. Résumé du Président et rapport de la Conférence

1. Lors de la Conférence, un résumé du Président sera établi conjointement par le pays hôte et le secrétariat en coopération avec les partenaires du processus « Un environnement pour l’Europe ». Il portera principalement sur le contenu de la Conférence et fournira un aperçu des discussions et des décisions prises à la Conférence.
2. Un rapport de la Conférence sera établi par le secrétariat comme document d’après-session. Des informations sur la Conférence et ses résultats seront mises à disposition sur le site Web de la CEE. Après la Conférence, les participants seront invités à soumettre leurs observations et interventions au secrétariat afin qu’elles soient affichées sur le site Web.

Annexe

 Éléments possibles du projet de Déclaration ministérielle : « Plus pur, plus vert, plus futé ! »

 Le Bureau du Comité a demandé le soutien du secrétariat pour l’élaboration des éléments du projet de déclaration ministérielle afin de faciliter les travaux du Comité à sa vingt et unième session en octobre 2015. Les éléments ci-après suivent la structure présentée dans le paragraphe 11 ci-dessus et reproduisent les observations du Bureau du Comité.

 Éléments possibles

1. Nous, Ministres et chefs de délégation de [nombre] pays de la région de la Commission économique pour l’Europe (CEE) et représentants de la Commission européenne, nous sommes réunis à Batumi (Géorgie) du 8 au 10 juin 2016 pour la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l’Europe ».

2. Nous confirmons notre détermination à renforcer la protection de l’environnement et à promouvoir le développement durable dans la région de la CEE. Nous sommes attachés au processus « Un environnement pour l’Europe » en tant que plateforme paneuropéenne unique en son genre permettant de répondre aux défis environnementaux, d’améliorer la gouvernance environnementale, de promouvoir la coopération environnementale et intersectorielle entre les pays et en tant que pilier du développement durable dans la région depuis vingt-cinq ans. Nous réaffirmons l’importance de la participation de la société civile dans le processus décisionnel visant à améliorer l’environnement.

3. Nous soulignons qu’il est urgent d’intégrer la dimension environnementale aux politiques économiques, notamment en promouvant une économie plus respectueuse de l’environnement dans la région. Nous réaffirmons notre engagement à jouer un rôle de premier plan dans le passage à une économie verte – voie essentielle vers le développement durable et l’éradication de la pauvreté et approche permettant de réorienter les investissements et le commerce pour promouvoir une économie verte et sans exclusive.

4. En rendant nos économies plus respectueuses de l’environnement, nous visons à renforcer la prospérité économique et à améliorer le bien-être et l’équité sociale, tout en réduisant les risques environnementaux et la pénurie de ressources. Nous intensifierons l’internalisation des effets externes qui causent des pertes ou des dommages au capital naturel et nous renforcerons les infrastructures écologiques tout en améliorant l’utilisation durable des ressources naturelles. Nous favoriserons l’économie circulaire et les pratiques économiques transparentes et responsables, et continuerons d’œuvrer en faveur de processus de production moins polluants et plus économes en ressources. Nous valoriserons le capital humain aux fins des emplois verts, notamment en dispensant la formation théorique et pratique adéquate, améliorerons l’offre de ces emplois et assurerons l’accès aux services essentiels, tout en promouvant la participation du public et l’éducation au développement durable.

5. [Par conséquent, nous adoptons le Cadre stratégique paneuropéen visant à promouvoir une économie plus respectueuse de l’environnement – outil qui offrira aux pays des connaissances sur les mesures et instruments permettant de réaliser les objectifs de l’économie verte et, en même temps, de contribuer à la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) – et nous nous engageons à mettre le Cadre en œuvre et à faire rapport sur les progrès accomplis au Comité des politiques environnementales. Par ailleurs, nous approuvons l’Action de Batumi visant à promouvoir une économie plus respectueuse de l’environnement et encourageons les pays à y recourir pour faciliter la transition vers une économie verte.] Nous saluons la bonne coopération qui existe entre la CEE et le Programme des Nations Unies pour l’environnement et invitons les deux organisations, en collaboration avec d’autres organisations internationales concernées, à soutenir les pays dans les efforts qu’ils déploient pour passer à une économie verte.

6. Tout en nous félicitant des progrès accomplis dans la région paneuropéenne au cours de ces trois dernières décennies dans la réduction des émissions des principales substances polluant l’atmosphère et de leurs effets, nous sommes préoccupés par le fait que la pollution atmosphérique, tant extérieure qu’intérieure, demeure la plus grande menace environnementale pour la santé et un important facteur de risque s’agissant des maladies graves non contagieuses. Par conséquent, nous nous engageons à améliorer la qualité de l’air pour un environnement plus sain et une meilleure santé, notamment en intégrant des mesures de réduction de la pollution atmosphérique aux politiques financières et de développement, ainsi qu’à d’autres politiques sectorielles, s’il y a lieu.

7. [Nous approuvons l’Action de Batumi en faveur d’un air plus pur et saluons les initiatives lancées par les pays intéressés et autres parties prenantes visant à améliorer la qualité de l’air pour protéger la santé publique et les écosystèmes. Nous invitons les pays et autres parties prenantes à mettre en œuvre l’Action de Batumi en faveur d’un air plus pur et à faire rapport sur les progrès réalisés au Comité.] Nous renforcerons également le rôle de la société civile en remédiant à la pollution atmosphérique et à ses effets, et nous nous engageons à garantir une surveillance adéquate de la pollution atmosphérique, notamment la surveillance de la troposphère, ainsi que l’évaluation et l’établissement de rapports conformément aux principes du Système de partage des informations sur l’environnement (SEIS).

8. Nous saluons les progrès accomplis au titre des accords multilatéraux sur l’environnement (AME) de la CEE et reconnaissons la nécessité de renforcer l’engagement de la société civile et du secteur privé dans leur mise en œuvre. Nous invitons les pays à ratifier et à mettre en œuvre les AME pertinents, entre autres la Convention de la CEE sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (Convention sur la pollution atmosphérique) et ses trois protocoles les plus récents, y compris leurs amendements, et à leur allouer des ressources adéquates. Nous reconnaissons les possibilités importantes offertes par les AME de la CEE pour soutenir, en tant que de besoin, la mise en œuvre du programme de développement pour l’après-2015, notamment les ODD.

9. Nous exprimons notre satisfaction devant les progrès accomplis dans le troisième cycle du Programme d’études de la performance environnementale de la CEE, qui se poursuivra jusqu’en 2021, et encourageons les pays intéressés à entreprendre une troisième étude de performance environnementale. Nous reconnaissons également que de telles études pourraient contribuer à l’examen de la mise en œuvre des ODD.

10. Tout en saluant les progrès accomplis dans l’élaboration du SEIS afin de soutenir la procédure d’évaluation périodique de l’environnement en vue de suivre de près l’environnement paneuropéen, nous invitons les pays à poursuivre leurs efforts pour mettre en place le SEIS paneuropéen d’ici 2021. [Nous prenons également bonne note des messages principaux de la composante européenne du Sixième Rapport mondial sur l’environnement et reconnaissons le rôle de cette évaluation dans l’identification des préoccupations environnementales qui doivent être abordées dans la région.]

11. Nous accueillons avec satisfaction les travaux accomplis par l’Équipe spéciale pour la mise en œuvre du Programme d’action pour l’environnement et invitons l’Organisation de coopération et de développement économiques à poursuivre ses activités en coopération avec les partenaires concernés.

12. Nous reconnaissons le rôle des Centres régionaux pour l’environnement dans la mise en œuvre d’initiatives visant à améliorer la gouvernance environnementale aux niveaux local, national, sous-régional et régional et les encourageons à renforcer leurs activités.

13. Nous reconnaissons les progrès accomplis dans la mise en œuvre des Actions pour l’eau d’Astana – cadre fructueux pour promouvoir une gestion durable de l’eau et des écosystèmes liés à l’eau – et encourageons les pays et organisations intéressés à continuer d’utiliser cette initiative selon leurs besoins. [Nous saluons en outre les initiatives soutenant les efforts déployés par les pays au titre des deux thèmes de la Conférence, telles que [initiatives pertinentes].]

14. Nous invitons le Comité à procéder en 2018 à un bilan à mi-parcours pour évaluer les progrès accomplis dans l’application des principaux résultats de la présente Conférence.

15. Nous invitons les gouvernements à présenter des offres pour accueillir la prochaine Conférence ministérielle « Un environnement pour l’Europe » en 2021, qui célébrera les 30 ans du processus « Un environnement pour l’Europe », pour examen par le Comité des politiques de l’environnement.

16. Nous exprimons notre gratitude au Gouvernement géorgien pour avoir accueilli la présente Conférence et nous le remercions ainsi que le peuple géorgien pour la chaleureuse hospitalité reçue.

1. Le plan de réforme du processus « Un environnement pour l’Europe » a été élaboré par le Comité en 2008 et adopté le 29 janvier 2009 (voir le rapport du Comité sur sa session extraordinaire (ECE/CEP/S/152 et Corr.1, annexe I), consultable à l’adresse électronique suivante : www.unece.org/index.php?id=4804); il a ensuite été approuvé par la Commission économique pour l’Europe à sa soixante-troisième session (Genève, du 30 mars au 1er avril 2009) (voir E/2009/37 - E/ECE/1448, chap. IV, par. 6). [↑](#footnote-ref-1)
2. Document établi pour la vingtième session du Comité, consultable à l’adresse suivante : www.unece.org/index.php?id=35032. [↑](#footnote-ref-2)
3. Le Comité directeur de l’EDD a commencé les préparatifs de la Réunion de haut niveau, notamment l’élaboration du projet de déclaration sur l’EDD. Si elle est prête à temps, une version du projet de déclaration sera soumise en tant que document d’information (en anglais uniquement) au Comité, à sa session extraordinaire en octobre 2015. [↑](#footnote-ref-3)
4. Selon sa longueur, le rapport pourrait devoir être traité comme deux documents distincts. [↑](#footnote-ref-4)
5. Consultable à l’adresse suivante : www.unece.org/index.php?id=32257. [↑](#footnote-ref-5)
6. Voir www.unece.org/env/awa. [↑](#footnote-ref-6)
7. Le programme est financé par la Commission européenne et aide les six pays du Partenariat oriental avec l’Union européenne – Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Géorgie, République de Moldova et Ukraine – à passer à une économie verte. Voir [www.unece.org/env/eia/about/eap\_green](http://www.unece.org/env/eia/about/eap_green). [↑](#footnote-ref-7)
8. Le PNUE est membre de l’Équipe spéciale, qui est présidée par l’OIT. [↑](#footnote-ref-8)